



ASSEMBLEE GENERALE

12 Mars 2022

ORDRE DU JOUR

Contenu

1. Modalité des votes des résolutions (sans vote).....	2
2. Désignation du président de séance	2
3. Désignation du secrétaire de séance	2
4. Rapport Moral du Président (sans vote)	2
5. Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020	2
6. Désignation des membres du Conseil d'Administration	2
7. Montant des cotisations pour la période 2021 – 2022	3
8. Montant des maximums des dépenses autorisées au Conseil d'Administration	3
9. Projet de nouveau rucher aux Metz.....	3
10. Adhésion de l'association au comité de Jumelage de Jouy en Josas	3
11. Modalités d'attribution des traitements anti-varroa.....	4
12. Attribution d'un 2ème emplacement dans les ruchers	4
13. Opération zéro plastique.....	4
14. Incitation des membres à diviser, éviter les essaimages et partager leurs essaims.....	5
15. Questions diverses	5
16. Clôture de la séance et verre de l'amitié.....	5

1. Modalité des votes des résolutions (sans vote)

Mode de vote des résolutions : pas de quorum fixé (les décisions seront prises sur la base des participants incluant les adhérents ayant donné pouvoir). Les décisions seront prises à la majorité simple.

2. Désignation du président de séance

Sont candidats :

- M. Bonnet Vincent

L'Assemblée Générale désigne comme président de séance : M. Bonnet Vincent

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

3. Désignation du secrétaire de séance

Sont candidats :

- M. Langlois Renaud

L'Assemblée Générale désigne comme secrétaire de séance : M. Langlois Renaud

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

4. Rapport Moral du Président (sans vote)

L'Assemblée Générale prend bonne note de l'action de l'ensemble des membres du Bureau et les en remercie.

5. Présentation et approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

6. Désignation des membres du Conseil d'Administration

Rappel Art 5 : le conseil d'administration se compose de 5 membres minimum et 11 au plus dont 1 représentant de la mairie de Jouy en Josas

Tous les membres du CA actuel (au nombre de 9) ont annoncé leur intention de se représenter. Il y a néanmoins de la place pour des candidats supplémentaires.

Sont élus à l'unanimité : M. Beau ; M. Bonnet ; M. Cottard ; Mme Girard ; M. Havy ; M. Langlois ; Mme Liblin ; M. Prieur ; Mme Roger Lemoine ; M. Saget ; M. Soulier ;

7. Montant des cotisations pour la période 2022 – 2023

Le conseil d'administration propose de garder inchangé le montant des cotisations. Pour rappel le barème est le suivant :

Tarif en Euros	2019	
	Cout Jovacien	Cout non Jovacien
Enfant	15	20
Etudiant	15	20
Adulte	30	40
Famille	45	60
Collectivité	35	45
Bienfaiteur	A partir de 75 EUR	

Après avoir pris connaissance des modalités du projet l'Assemblée Générale

- Valide le barème de cotisation pour l'année 2020-2021

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

8. Montant des maximums des dépenses autorisées au Conseil d'Administration

Proposition de reconduire le montant de 250 EUR TTC de dépenses unitaires de matériel, de consommable et d'entretien du rucher pour lequel l'accord préalable des adhérents n'est pas nécessaire et à concurrence de 30% du budget prévisionnel de l'année.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale valide.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

9. Projet de nouveau rucher aux Metz

Le projet de la mairie n'a pas avancé du tout. Il est peu probable que le projet soit finalisé en 2022.

Proposition d'accorder au CA le pouvoir de construire le projet en vue de le finaliser et signer avec la Mairie.

Si le projet nécessite un budget spécifique dépassant les montants décidés au point 8, il devra faire l'objet d'une approbation en AG (Ordinaire ou extra-ordinaire)

Le CA informera les membres des grandes étapes du projet.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale valide.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

10. Adhésion de l'association au comité de Jumelage de Jouy en Josas

Véronique Chiquier présente son projet d'adhésion de l'association au Comité de Jumelage. Après avoir pris connaissance des modalités du projet l'Assemblée Générale

- Valide l'adhésion de l'association au Comité de Jumelage de Jouy en Josas
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

11. Modalités d'attribution des traitements anti-varroa

Afin de prendre en compte le fait qu'un nombre croissant d'adhérent à l'association disposent de ruches sur leur propriété et donc en dehors des ruchers sous responsabilité de l'association il est proposé que l'association mette à disposition de chaque adhérent le traitement anti-varroa pour leurs ruches privées, et jusqu'à concurrence d'un total de **6 bandelettes**.

La mise à disposition du traitement sera soumise à notification par chaque propriétaire auprès du trésorier de l'association au plus tard à fin janvier de chaque année.

Le ministère de l'agriculture est actuellement en train de renforcer les contrôles sur la distribution de ces produits. Le ministère vérifie en particulier la cohérence entre les commandes de traitement et les déclarations de ruches. Dès fin 2022, nous allons sans-doute être obligés de demander aux adhérents une copie de leur déclaration pour pouvoir bénéficier de cette mesure.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale valide.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

12. Attribution d'un 2ème emplacement dans les ruchers

Lors de l'AG 2019, il a été validé le règlement suivant :

Une deuxième liste d'attente est créée pour permettre aux adhérents ayant une première ruche d'installer une 2ème ruche. L'option d'installation d'une deuxième ruche sera validée chaque année en AG en fonction du nombre d'adhérents et des places disponibles.

Il est convenu que la priorité sera donnée aux personnes inscrites sur liste d'attente pour une première ruche dans le cas où il n'est pas possible de répondre à l'ensemble des demandes. La deuxième ruche sera attribuée par ordre d'inscription (même fonctionnement que pour la liste d'attente de la première ruche).

Après en avoir pris connaissance l'Assemblée Générale valide le renouvellement de cette modalité d'attribution pour l'année 2021.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0



13. Projet d'achat d'un extracteur manuel 4 cadres.

Le bureau prévoit l'achat d'un extracteur manuel 4 cadres (Budget max 350€) afin de prêter aux adhérents faisant des petites récoltes.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale valide.

Pour : 26 Contre : 1 Abstention : 0

14. Projet de fleurissement des 3 ruchers.

Le bureau souhaite lancer un Projet de fleurissement des 3 ruchers (Budget max 600€).

Il s'agira d'espèces mellifères ou possédant une valeur pour l'apiculture.

L'organisation actuellement envisagée est de centraliser les commandes. Les plantations seront organisées si possibles pour chaque responsable du rucher par les utilisateurs du rucher.

Il sera fait un appel aux adhérents volontaires.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale valide.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

15. Clôture de la séance (avec verre de l'amitié)